

L'écho

d'Argancy

MELLEURS VOEUX
2023



N°106
Janvier 2023

Sommaire



Illiwap

Argancy compte désormais 694 utilisateurs !

Les événements récents ont montré à tous combien il était important de rester informé en temps réel.

Vous aussi, si vous voulez garder le contact et être tenus au courant de toutes les informations concernant la commune : téléchargez Illiwap dans l'App Store ou Google play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

Une fois l'application téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

Notez :

Argancy



Beaucoup d'entre vous ne vont pas dans les paramètres du téléphone pour « accepter les notifications ». Sans cette action, celles-ci ne sont pas visibles.

Conseil municipal du 16 novembre 2022

Conseil municipal du 5 décembre 2022

Travaux 10

Réfection de différents marquages au sol

Installation de volets roulants à la mairie

Création d'un dos d'âne aux étangs

Plantation des arbres des bébés 2022

Cadre de vie 12

Eclairage public

Illuminations de Noël

Décorations de Noël

Incivilités

Les services techniques ont la parole 14

Le fleurissement de la commune

Vivre à Argancy 15

Les nonagénaires de 2020 à 2022

Noces d'or du 2^e semestre

Un arbre un enfant : bébés 2021

Baptêmes républicains

Cérémonie du 11 novembre

Voeux au personnel communal

Voeux à la population

Groupe scolaire 26

Visite de Saint Nicolas au groupe scolaire

Projet de fermeture de classe

Tout schuss !

Cité Marcel Van 28

Visite de Saint Nicolas à l'école Marcel Van

Les associations ont la parole 30

Studio Mécanique

Bibliothèque 31**Ecole Intercommunale de Musique et de Danse** 31**Environnement** 32

La brève écolo

Dispositif Ecowatt

Réduire son empreinte écologique

La pollution numérique

Police municipale mutualisée 34

Vols et dégradations

A savoir 34

Déneigement des trottoirs

Sur la route, tous prudents !

Don du sang

Monoxyde de carbone

Rives de Moselle 36

Les articles de sports acceptés en déchèterie

Tri des cartons

Fermeture de la piscine Plein Soleil

Les vélos gourmands soutiennent les restos du coeur

Aides à l'achat d'un vélo

Urbanisme 38

Jocelyne Emmendoerffer, maire,
les adjoints,
les conseillers municipaux,
le personnel communal,

vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2023.

Que cette année soit, pour chacun d'entre vous,
pleine de projets et de confiance en notre avenir commun.

Gardons tous notre fraîcheur d'esprit face aux turpitudes
de ce monde, parfois chahuté, qui nous entoure.



Régime indemnitaire de la police municipale

Suite aux récentes modifications des textes relatifs au régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, Mme le maire propose d'actualiser le régime indemnitaire des agents de police municipaux selon les dispositions suivantes :

Il sera tenu compte :

- de la manière de servir de l'agent évaluée au regard du rapport d'entretien annuel d'évaluation ;
- de la nature de l'emploi occupé : niveau de responsabilité, animation d'une équipe, taille de l'équipe à encadrer, sujétions particulières liées au poste, charges de travail/missions ponctuelles ;
- de tout autre critère non discriminant et lié aux caractéristiques professionnelles de l'agent ou du poste occupé.

Modalités de versement :

- le montant de l'attribution individuelle de chaque prime sera rapporté au temps de travail effectif de l'agent (temps non complet ou temps partiel).

Modulation du régime indemnitaire du fait des absences :

- en cas d'absence pour maladie ordinaire, un abattement égal à 1/30e du montant mensuel de régime indemnitaire est pratiqué au prorata du nombre de jours d'absence et dès le premier jour d'absence ;
- en cas de congé de longue maladie, congé de longue durée ou congé de grave maladie, le versement du régime indemnitaire est suspendu ;
- en cas d'accident de travail, de maladie professionnelle, de congé maternité, de congé paternité ou de congé d'adoption, le montant du

régime indemnitaire suit le sort du traitement indiciaire ;

Crédits budgétaires :

- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires IHTS :

- les agents de la police municipale peuvent en bénéficier dans les mêmes conditions que les autres agents territoriaux.

Indemnités d'administration et de technicité IAT :

- peuvent en bénéficier les agents de la catégorie C et ceux relevant de la catégorie B jusqu'à l'indice 380 ;
- pour le calcul des attributions individuelles, la manière de servir de l'agent sera évaluée de 0 à 8.

Indemnité spéciale mensuelle de fonction :

- les agents relevant des grades des cadres d'emploi d'agents de police municipale pourront bénéficier d'une indemnité maximum de 20 % de leur traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide le régime indemnitaire applicable à la filière police municipale selon les modalités définies ci-dessus ;
- décide que les crédits correspondants sont calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget et charge Mme le maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Indemnité d'imprévision

Vu la circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022 relative à la mise en œuvre des leviers juridiques permettant d'atténuer les effets des aléas économiques affectant certaines matières premières, notamment le gaz et le pétrole, dans l'exécution des contrats publics et d'aider les entreprises à poursuivre l'exécution des contrats dont l'équilibre financier serait bouleversé par la dégradation des conditions économiques,

Considérant la hausse exceptionnelle du prix de certaines matières premières induites par la guerre russo-ukrainienne affectant les conditions d'exécution des contrats, qu'il s'agisse du choix initial des matériaux, des différents surcoûts liés à l'augmentation du prix des matières premières, de l'adaptation des quantités ou des délais contractuels,

Considérant la faculté de s'accorder sur la signature d'une convention fixant une indemnité d'imprévision permettant d'indemniser le co-contractant au titre des charges extracontractuelles qui entraînent un bouleversement de l'équilibre du contrat,

Considérant le marché signé avec l'entreprise SAS de

Rambures et Paris, le 25 octobre 2018 pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en logements à Argancy s'élevant à 52 854,74 € HT,

Considérant l'estimation prévisionnelle des charges extracontractuelles présentées s'élevant à 2 122,00 € HT,

Considérant que la commune doit statuer sur la quotité de perte qu'elle souhaite couvrir,

Considérant que cette quotité fixée par délibération doit être comprise entre 75 et 95 %,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention :

- fixe la quotité de perte que la commune va couvrir à 95 % ;
- autorise Mme le maire à signer une convention avec l'entreprise qui formalisera la compensation temporaire des charges extracontractuelles liées à l'accroissement imprévisible des charges économiques.

Demande de subventions pour la rénovation de l'éclairage public

En vue d'alléger sa facture d'énergie, la commune a souhaité réfléchir au renouvellement de son parc d'éclairage public. Au préalable, elle a souhaité faire réaliser par MATEC un diagnostic énergétique.

Dans la continuité de ce diagnostic, MATEC a évalué le coût de renouvellement du parc d'éclairage public sur trois secteurs identifiés (ARGANCY, OLGY, RUGY), pour la rénovation d'un total de 413 luminaires, le reconditionnement de plusieurs armoires (en totalité ou en partie remplacées) et la rénovation de candélabres.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT, base du programme MATEC) :

Dépenses	
Travaux Rugy	61 515,00 € HT
Travaux Argancy	136 550,00 € HT
Travaux Olgy	115 950,00 € HT
Total des travaux	314 015,00 € HT
Maître d'oeuvre (10 %)	31 401,50 € HT
Montant total	345 416,50 € HT

Ressources	
ETAT DETR DSIL	138 166,60 € HT
CD 57 AMBITION MOSELLE	93 299,95 € HT
CEE (50 € par luminaire 80 +155+178)	20 650 € HT
Reste à charge	93 299,95 € HT
Total	345 416,50 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet,
- autorise Mme le maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention d'un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,
- autorise Mme le maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Droit de place au marché hebdomadaire de plein air

Mme Laura Cavalius, conseillère municipale, rappelle qu'il convient de renouveler le droit de place au marché hebdomadaire de plein air.

Le conseil municipal propose pour l'année 2023 de ne pas augmenter le tarif et de le maintenir à 1 € le mètre linéaire, dans la limite maximum de 5 €, quelle que soit la longueur totale du stand.

Ce droit de place est payable chaque trimestre par les commerçants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fixation du tarif du droit de place pour l'année 2023 et précise que ce droit de place entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Rénovation de la fontaine à Olgy

Mme le maire informe le conseil municipal d'un projet de rénovation de la fontaine à Olgy.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour l'établissement de devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet.

Taxe d'aménagement, modalités de reversement

Mme le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité (article 109 de la loi de finances pour 2022). Le reversement peut concerner tout ou partie de la taxe perçue par la commune et tenir compte de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, des compétences intercommunales.

Lorsque la taxe est instituée au sein d'une commune (de plein droit si elle est demeurée compétente en matière de PLU dotée d'un PLU ou d'un POS, ou par une délibération dans le cas inverse), le reversement de tout ou partie de son produit doit être réalisé au profit de l'intercommunalité par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant intercommunal.

Le calendrier au sein duquel doivent intervenir ces délibérations concordantes est le suivant :

Pour l'année 2023, les délibérations concordantes devaient être prises jusqu'au 1^{er} octobre 2022. Une récente communication de la DDFIP 57 prévoit un assouplissement avec une date limite repoussée au 31 décembre 2022 tant pour les exercices 2022 que 2023.

Pour l'année 2024, les délibérations concordantes peuvent être prises avant le 1^{er} juillet pour être applicables à compter de l'année suivante.

Les délibérations de reversement adoptées sur ce fondement produisent leurs effets jusqu'à ce qu'elles soient rapportées ou modifiées.

Même si le code de l'urbanisme précise que le reversement de produit peut être total ou partiel, il ne prévoit pas la possibilité d'un reversement du produit de la taxe d'aménagement en fonction de zones géographiques, à la différence de ce qui est prévu par renvoi à un décret pour la modulation des taux par secteur.

En l'absence de disposition le prévoyant, il convient donc de considérer qu'un reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement par secteur ou zone n'est pas possible. Ainsi, il ressort impossible de périmétrer une convention de reversement aux seuls équipements (éligibles à une taxe d'aménagement) initiés par une maîtrise d'ouvrage communautaire ou aux produits de ladite taxe émanant des seuls parcs d'activités de compétence communautaire, sachant qu'un certain nombre est exonéré de celle-ci.

La Conférence des Maires de Rives de Moselle qui s'est réunie le 20 octobre 2022 a défini, à l'unanimité, les modalités de répartition de ladite taxe en retenant un taux de reversement au profit de Rives de Moselle de 1% des produits communaux à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : décide un taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de Rives de Moselle de 1% du produit communal à compter du 1^{er} janvier 2023 et donne tous pouvoirs à Mme le maire pour exécuter cette délibération et, notamment, signer la convention de reversement avec Rives de Moselle.

Ravalement de façade de la mairie

Mme le maire informe le conseil municipal d'un projet de ravalement de façade de la mairie.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour l'établissement de devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet.

Réfection du parvis de la mairie

Mme le maire informe le conseil municipal d'un projet de réfection du parvis de la mairie.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour l'établissement de devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet.

Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz

Mme le maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Mme le maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique. Le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel.

Mme le maire, à la fin de son exposé, sollicite le conseil municipal sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- autorise l'adhésion de la commune d'Argancy au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel ;
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Mme le maire à la signer ;
- autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement, et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;
- précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

Demande de subvention pour l'achat de bancs publics et de table de ping-pong

La commune a pour projet l'achat de bancs publics et d'une table de ping-pong. M. Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter le Conseil Départemental, dans le cadre de son programme départemental à destination des communes de moins de 2000 habitants pour des micro-projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie et s'inscrivant dans un objectif durable de transition écologique.

Ce programme vient compléter le dispositif « Ambition Moselle » en s'attachant à des projets dont le montant subventionnable est inférieur ou égal à 10 000 € HT pour une subvention maximale de 50 % soit 5 000 €.

Un devis a été établi par l'entreprise Comat & Valco Equipements pour un montant de 10 489,76 € HT.

Une subvention de 50 % du montant HT est sollicitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier de subvention pour ce projet.

Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2022, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2023.

Salle des fêtes		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
	Caution salle *	1 500 €	700 €
	Caution vaisselle	250 €	250 €
24 heures	Petite salle	220 €	80 €
	Grande et petite salle	440 €	160 €
	Cuisine	200 €	0 €
48 heures	Petite salle	440 €	160 €
	Grande et petite salle	770 €	280 €
	Cuisine	200 €	0 €
Vaisselle		220 €	80 €

* Caution salle : dégradations diverses, ménage...

Chèque loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Part de la mairie	Part de la famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 3 €	50 €	10 €	60 €

Chèque détente séniors

Personne de 62 ans et plus :

- chèque détente de 20 € valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2023.

Cimetières

Tarif columbarium

Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive

- place individuelle 335 €

Tarif columbarium (pyramide) :

- case 2 urnes 335 €

Tarif columbarium (linéaire) :

- case 4 urnes 400 €

Ancien cimetière

- caverne pouvant contenir 4 urnes 381 €

Tarif concession : 30 ans

- nouvelle sépulture 30 €
- renouvellement des sépultures 30 €



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2023.

Eclairage public : mesures à prendre pour limiter la consommation d'électricité

Mme le maire propose que la commune d'Argancy procède à l'extinction de son éclairage public sur l'ensemble de la commune de 23h00 à 05h00 du matin conformément à la proposition au niveau national de l'Association des Maires de France.

Cette extinction permettra de mieux maîtriser les consommations d'énergie et contribuera également à la préservation de l'environnement en limitant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse. De plus, aucune disposition législative ou réglementaire n'impose aux collectivités territoriales un éclairage nocturne permanent de l'ensemble des voies communales.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent des pouvoirs de police du maire qui lui permettent à ce titre, de prendre des mesures de limitation de fonctionnement compatibles avec les impératifs de sécurité des usagers de la voirie, du bon déroulement du trafic et de la protection des biens et des personnes.

D'un point de vue technique, un audit des installations déjà en place a été effectué par la Société MATEC dans le but de faire basculer l'éclairage actuel au sodium en LED.

Pour passer la commune en LED, et sachant qu'à l'heure actuelle, c'est la baisse de luminosité qui déclenche l'éclairage, il s'est avéré nécessaire d'installer des horloges dans les 14 armoires relais d'éclairage public des 3 villages.

Cette installation d'horloges conditionne l'extinction, à horaires définis, de l'éclairage public.

Une extinction de 23h00 à 05h00 du matin devrait faire économiser entre 40 et 50 % de la consommation annuelle de l'éclairage public, laquelle à l'heure actuelle représente 26 585 € pour 466 candélabres.

Cette action devrait être mise en œuvre, à titre de test, dès la finalisation de l'installation des horloges, à savoir courant novembre 2022, sur une période courant du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023 ; elle serait réglementée par un arrêté municipal et accompagnée d'information via les sites habituels d'information de la commune et par flyer distribué dans les boîtes aux lettres.

A l'issue de cette période test, un point serait fait et il serait décidé de l'éventuelle pérennisation ou non de l'opération.

Pour conserver cependant à la fin d'année le caractère festif attendu par tous, les décorations de Noël, toutes en LED et l'éclairage public, seront conservés pour la nuit du 24 au 25 décembre 2022 et la nuit du 31 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 dans nos trois villages.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide que l'éclairage public sera éteint la nuit de 23h00 à 05h00 du matin sur l'ensemble de la commune pendant la période test fixée du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023.
- précise qu'à l'issue de la période test, il sera décidé de l'éventuelle pérennisation de cette extinction d'éclairage public.
- charge Mme le maire de prendre tout arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, notamment le périmètre concerné, les horaires d'extinction et les mesures d'information de la population.

Conseil municipal

Principales décisions

du 5 décembre 2022

Echange d'un terrain communal

Mme le maire informe le conseil municipal de la nécessité de régulariser, par échange de parcelles, un arpentage effectué le 27 mai 2020 lors des travaux d'extension de la mairie et la création de logements communaux.

Il s'agit de céder, à titre d'échange, la parcelle communale n° 412/214 Section 1 pour une superficie de 0.01 m² à M. Alexandre Reymond et Mme Mélissa Nominé et de recevoir en contre échange de M. Alexandre Reymond et Mme Mélissa Nominé la parcelle n° 410/213 Section 1 d'une superficie identique à celle de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet échange à l'euro symbolique.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'échange de ces parcelles à l'euro symbolique et autorise Mme le maire à signer tous actes et documents nécessaires à cet échange.

Réfection de différents marquages au sol

Ecole maternelle



Ecole élémentaire



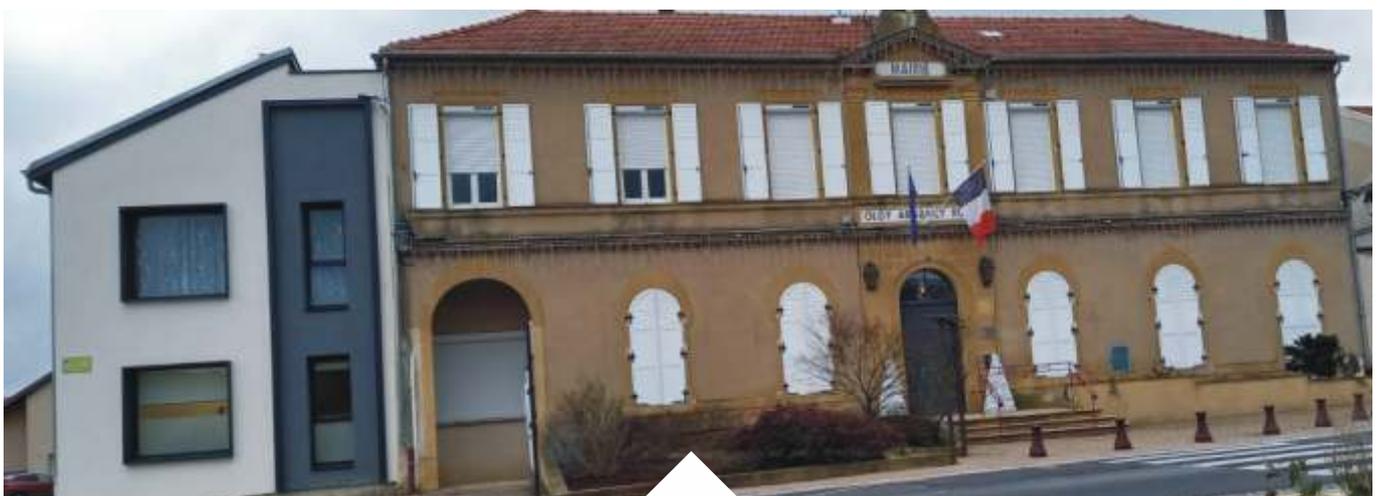
Parking du groupe scolaire



Parking de la salle des fêtes



Installation de volets roulants solaires à l'étage de la mairie



Création d'un dos d'âne



Un dos d'âne a été réalisé dans la zone des étangs afin de limiter la circulation de véhicules non autorisés.

Un arbre, un enfant : les plantations se poursuivent

Nouvelles plantations de 10 *Celtis Australis* (Micocoulier du midi) et de 10 *Liquidambar Styraciflua* (Copalme d'Amérique) dans la zone des étangs qui seront parrainées au printemps par les enfants nés en 2022.



Liquidambar Styraciflua



Celtis Australis

Protégeons la nature, économisons l'énergie

Depuis le 5 décembre 2022, extinction de l'éclairage public de 23h à 5 h, à Argancy-Olgy-Rugy

Par délibération du mercredi 16 novembre 2022, le conseil municipal d'Argancy a acté l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin, à titre expérimental, ce qui devrait permettre une réduction de 40 à 50 % de la facture annuelle d'électricité.

Pour ce faire, les équipements électriques ont du être adaptés pour permettre cette programmation.

Trois objectifs ont motivé cette décision :

- limiter la consommation d'électricité et l'impact budgétaire des hausses tarifaires
- préserver la biodiversité (la lumière artificielle est la 2^e cause d'extinction des insectes)
- lutter contre la pollution lumineuse



Illuminations de Noël

Depuis 2020, nous avons connu des périodes fort troublées. Il a été décidé, vu le pessimisme ambiant, de conserver à notre commune « l'esprit de Noël ». Les décorations et illuminations étant toutes en led, donc peu énergivores, ont été réglées sur l'éclairage public. Elles se sont donc éteintes de 23h à 5h, à l'exception des réveillons de Noël et du Nouvel an où elles sont restées allumées, pour la joie de tous !



Décorations de Noël



Clin d'oeil particulier à cet habitant d'Argancy, qui se reconnaîtra, lequel a, de manière très naturelle, décoré la petite butte de terre située à l'entrée du lotissement de la Crouée. Bravo à son imagination créative !

Incivilités



C'est désolant!

Les décorations de Noël, (ci-contre), situées devant le groupe scolaire ont été vandalisées. Les sapins ont été retrouvés dans les jardins des familles rue de Bussière et un gros cadeau complètement détruit a été jeté à proximité du terrain de foot.

Les décorations en bois, (ci-dessus) installées à l'entrée du lotissement de la Crouée et réalisées par une famille de la commune, vandalisées elles aussi, ont échoué au fond dudit lotissement.

Triste époque!



Fleurissement de la commune

Pour cette année 2023, le fleurissement de nos villages va être entièrement repensé.

Nous nous sommes beaucoup remis en question au cours de l'année 2022.

En effet, les fortes chaleurs, la sécheresse exceptionnelle ont entraîné des restrictions d'eau pendant une longue période. Beaucoup de nos fleurs annuelles ont dépérissé, les jardinières ont dû être retirées début août.

Beaucoup de travail, d'investissement professionnel et financier ont été gâchés. Malheureusement, nous savons que cette situation va se répéter dans les années à venir.

En concertation avec les élus, nous avons donc pris la décision d'arrêter progressivement le fleurissement annuel.

Cet hiver, nous avons planté des plantes vivaces dans tous nos massifs habituellement réservés aux fleurs annuelles, le but étant de faire développer ces plantes qui resteront en place plusieurs années. Les plantes vivaces une fois bien enracinées, sont moins gourmandes en eau et plus résistantes à la sécheresse. En attendant qu'elles se développent, nous planterons quelques annuelles au printemps pour remplir les massifs et garder un village fleuri. Les jardinières seront supprimées.

A terme, nous voudrions nous passer complètement de fleurs annuelles dans le but d'économiser ce bien précieux, indispensable à la vie qu'est l'eau.

Ce choix va nous permettre aussi d'avoir des massifs garnis toute l'année et nous avons choisi des plantes dont les floraisons s'étaleront sur une grande partie de l'année.

Nous continuerons à décorer le village en fonction des saisons et, pour la période estivale, un thème sera choisi chaque année.

Pour 2023, nous avons choisi le thème de l'école. Cette année encore, nous comptons sur vous pour nous aider à décorer nos parterres. Nous recherchons des objets en relation avec l'école : (cartables, tableaux, tables et chaises d'enfants...). Si vous pouvez nous aider, n'hésitez pas à contacter la mairie. Merci par avance.

Enfin, il est important de préciser que les actions pour les économies d'eau ne s'arrêtent pas là.

En plus d'utiliser au maximum l'eau du puits de la place Anne de Méjanès, nous allons, au fil du temps, installer des récupérateurs d'eau de pluie sur différents bâtiments communaux ainsi que dans nos deux cimetières, pour permettre à tous d'entretenir les fleurs et les différents monuments funéraires, tout en économisant l'eau courante.

Le service technique et la municipalité se mobilisent pour faire le maximum afin de préserver nos ressources tout en gardant un village agréable à vivre.



Automne 2022



Été 2021

Vivre à Argancy

Les nonagénaires de 2020 à 2022

La pandémie ayant suspendu la mise à l'honneur de nos nonagénaires, c'est avec beaucoup de plaisir, qu'au courant du 4^e trimestre, l'équipe municipale s'est rendue à leur domicile ou les a reçus en mairie, pour leur remettre quelques attentions.

Nous souhaitons encore plein de belles années entourés des leurs à :

Mme Germaine Haut	née le	26/03/1930
M. Jean-Claude Albertus	né le	20/11/1931
Mme Marie Nicolas	née le	10/08/1932
M. Stein Maurice	né le	25/08/1932
Mme Hélène Etienne	née le	13/12/1932



« L'âge est une grâce qu'il faut mériter et non un poids qui nous écrase. »

Jacques de Bourbon-Busset

Noces d'or du 2^e semestre 2022

Après une petite réception en leur honneur à la mairie, félicitations renouvelées à ces deux couples, de plus, amis dans la vie.



M. et Mme Beining,
mariés le 9 décembre 1972



M. et Mme Emmendoerffer,
mariés le 26 août 1972



« Un bon mariage est celui où chacun des époux a la chance de pouvoir tolérer l'intolérable de l'autre. »

Jean Rostan

Un arbre, un enfant

Le 15 octobre 2022, les 15 bébés nés en 2021 ont parrainé leur arbre : des prunus serrulata Kanzan.

Dans la zone des étangs, la plantation de 15 prunus serrulata kanzan offrant une floraison abondante au printemps, entre dans le cadre du programme de plantation annuelle que la municipalité, fortement engagée dans la préservation de la biodiversité, s'est fixée au court du mandat. Elle est également en parfaite adéquation avec le changement climatique que notre planète connaît.

L'arbre dans sa généralité étant en perpétuelle évolution, c'était une évidence pour la municipalité de dédier cette plantation aux 15 enfants nés en 2021. De plus, étant appelé à grandir et à se fortifier, cet arbre représente bien le symbole d'une vie à protéger, tout comme celle d'un enfant.

Pour ce parrainage, les services techniques de la commune ont confectionné et gravé des rondelles de bois du nom et de la date de naissance de chacun des 15 enfants. Ceux-ci, entourés de leurs familles, les ont fixées sur chacun des arbres, les rendant ainsi fiers et responsables de leur devenir.

Une collation dans la salle multiactivités a clos cette sympathique manifestation.



Prunus serrulata kanzan, communément appelé cerisier du Japon

Chacun son arbre !

Alix Auburtin	né le	15/02/2021
Aurèle Auburtin	né le	15/02/2021
Louis Ritter	né le	17/02/2021
Timothé Siebert	né le	18/02/2021
Théana Dang Moscato	née le	21/04/2021
Clara Pirrone	née le	25/07/2021
Marceau Joachimowicz	né le	27/08/2021
Antoine Moratille	né le	06/09/2021
Timéo Hennequin	né le	27/09/2021
Sacha Ferreira de Sousa Berson	né le	10/10/2021
Hugo Martin	né le	30/10/2021
Mona Iezzi	née le	07/11/2021
Baptiste Mayer	né le	03/12/2021
Ava Spierckel	née le	09/12/2021
Noée Margraff	née le	28/12/2021





Baptêmes républicains



29 octobre 2022

Baptême de Samuel Klein-Meunier

On ne pouvait pas faire plus républicain !
En effet, Samuel a été baptisé par son papy, Guy Neveux, premier adjoint au maire.

Quel honneur et quel beau souvenir pour toute la famille.



5 novembre 2022

Baptême de Mona Iezzi

Extrait du discours de Jocelyne Emmendoerffer, maire

« Vous avez choisi pour votre enfant Mona, le baptême républicain. Soyez donc les bienvenus en mairie !

Cette pratique remonte à la révolution française, plus précisément le 8 juin 1874, date du décret qui précise que les communes seront les seules institutions habilitées à établir les actes d'Etat-Civil.

Ce baptême républicain est aussi appelé baptême civil et il n'existe qu'en France. Il est destiné à faire entrer un enfant dans la communauté républicaine.

S'il est dépourvu de toute valeur légale, le baptême républicain n'en est pas moins un acte hautement symbolique. C'est en effet

à vous, parents, et à vous parrain et marraine d'entretenir l'engagement moral que vous allez prendre maintenant.

En souhaitant baptiser Mona au sein de notre mairie, en mettant en exergue les valeurs de la république, vous avez souhaité montrer une voie pour aujourd'hui et pour demain.

Cette voie est celle de la liberté, l'égalité et la fraternité. Mona, même si aujourd'hui tu es trop petite pour bien comprendre, on devine qu'à travers ce choix, tes parents ont fait de ces valeurs des priorités pour ton éducation.

Si ce baptême est un acte d'amour, et je le pense, il semble dire : « nous t'apprenons à marcher seule dans les valeurs de la République ».

A travers ce baptême, ils ont proposé à deux autres personnes d'être les garants de cette démarche :



Emilie sera ta marraine et sera, elle aussi, impliquée dans cette volonté de te protéger et de te diriger vers les valeurs de la République. Jean-François sera ton parrain pour les mêmes raisons.

Mona, c'est donc très entourée, que tu débutes ta vie de petite citoyenne et par cette cocarde que nous te remettons, nous symbolisons cet attachement.

Un jour, tu participeras à la vie de la commune, un jour tu iras à l'école, à la bibliothèque. Un jour tu auras ta carte d'identité et tu viendras voter.

Nous te souhaitons un très bel avenir républicain au sein de notre commune.»

Commémoration du 11 novembre

Au cours de la cérémonie intercommunale du 11 novembre se déroulant cette année à Ennery, Mathis Reymond et Mathys Henry, tous deux d'Argancy, ont reçu un diplôme pour leur présence depuis quatre ans en tant que porte-drapeaux aux cérémonies patriotiques, ayant lieu chaque année.

Ces deux jeunes, motivés, désirant continuer à transmettre le devoir de mémoire, ont été félicités par les maires.



Bravo à Mathis Reymond
et Mathys Henry !



27 novembre 2022

Repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens a réuni autour d'un repas préparé par « un chef à la maison », 150 personnes de 62 ans et plus, accompagnées de leur conjoint. L'orchestre « Pôle position » ainsi que des danseuses brésiliennes ont animé cet événement festif.



Colis de Noël

La municipalité a gâté ses « anciens » n'ayant pas participé au repas, en leur offrant un colis de Noël, qui a été remis à chacun d'eux, par les membres de l'équipe municipale à la maison des associations et à la mairie annexe les mercredi 7 et samedi 10 décembre 2022.





Show Bresil Music hall



Orchestre
Pôle Position



Cadeau de naissance

La municipalité, comme chaque année, a offert aux parents pour leur enfant né en 2022, un chèque de 55 €.



« Prendre un enfant par la main,
Pour l'emmener vers demain... »
Yves Duteil

Les 14 naissances de 2022 :

Olivia Vécrin née le	23/02/2022
Théo Grosnickel né le	15/04/2022
Adriana Rauscher née le	26/04/2022
Valentin Botzem né le	26/04/2022
Elias Dangelser né le	06/06/2022
Samuel Klein Meunier né le	16/06/2022
Naël Bach né le	16/06/2022
Tiago Steffen né le	25/07/2022
Leone Lenoir né le	31/07/2022
Jonas Lecarpentier né le	05/08/2022
Sacha Piekarek né le	21/08/2022
Paul Mahé né le	23/10/2022
Alina Bruder Descharmes née le	25/10/2022
Margot Kritter née le	29/10/2022

Résultat du jeu du N° 104

Combien de nouveaux logements la commune va-t-elle mettre en location ? Telle était la question posée dans le jeu proposé dans l'Echo d'Argancy n° 104 et la bonne réponse était 8.

Félicitations à Elisa Nieradka qui a remporté une carte cadeau de 50€.



Concert de la Sainte Cécile

Dimanche 4 décembre, l'orchestre intercommunal « Vents d'Est » s'est produit en concert à la salle des fêtes.



16 décembre 2022

Premiers voeux du maire au personnel communal après la pandémie

Extrait du discours de Jocelyne Emmendoerffer, maire

[...] « Quel bonheur de vous retrouver ici ce soir, pour ce petit moment intime ; un vilain virus nous en avait privé en 2020 et 2021.

Ce moment où nous sommes traditionnellement réunis en fin d'année, je le conçois avant tout comme un moment de convivialité.

Je souhaite aussi y voir le signe d'une communauté d'hommes et de femmes qui sont en mesure d'unir leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs talents au service de notre belle commune.

Au delà de recevoir ce soir nos personnels communaux, j'aime adjoindre à cette rencontre, nos directrices d'école, nos institutrices, ainsi que les personnels oeuvrant au périscolaire, même si leur employeur n'est pas la mairie mais, à mon sens, ce sont des personnes qui au quotidien apportent, elles aussi à notre commune, leur pierre à l'édifice.

C'est pourquoi, je m'attache au quotidien, à travailler avec celles-ci de manière harmonieuse et toujours dans le dialogue, même s'il y a encore un peu de travail à faire lorsque certains locaux sont partagés.

Alors ce soir, avec un peu d'avance, puisque sachant que sur les deux prochaines semaines, certains d'entre vous seront en congé, mon équipe et moi-même souhaitons vous adresser nos voeux les plus sincères de bonheur et de santé pour cette année 2023 qui s'annonce.

Mais au-delà de ces voeux traditionnels, permettez-moi aussi de vous remercier, vous toutes et vous tous, pour le dévouement que vous avez mis, cette année encore, dans votre mission de service public pour le bien vivre de tous les habitants de notre commune. »



Un apéritif dînatoire a conclu cette sympathique manifestation.

8 janvier 2023

Voeux du maire à la population et mot de bienvenue aux nouveaux arrivants

Dimanche 8 janvier 2023, Jocelyne Emmendoerffer, maire, a renoué avec la tradition des voeux à la population, devant une salle des fêtes pleine.

Ce fut l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants, de remercier les bénévoles des associations, le personnel communal, le corps enseignant et le personnel du périscolaire, tous acteurs du « bien vivre ensemble » et du dynamisme de notre commune.

Ce premier discours de l'année a été également l'occasion de faire le bilan de la mi-mandat avec ses réalisations et de détailler les travaux en cours et les projets futurs.

A noter à cette manifestation, la présence de Jean-Louis Masson, sénateur, Julien Freyburger, président de Rives de Moselle et Marie-Jo Zimmerman, conseillère départementale, qui ont également adressé leurs voeux à la population.



Extraits du discours de Jocelyne Emmendoerffer

« Mon équipe et moi-même sommes ravis de vous accueillir aujourd'hui si nombreux en cette salle des fêtes, pour renouer avec la traditionnelle cérémonie des voeux à la population, laquelle depuis début 2020 a été rudement malmenée par une pandémie qui a bouleversé nos vies à tous, dans quelque domaine que ce soit.

Si depuis 2020, nous avons eu à affronter de nombreuses difficultés, à l'automne 2022, nous avons enfin pu voir l'aboutissement de projets commencés en 2019 : extension de la mairie, avec création de trois logements et réhabilitation du 7 rue de Bussière.

2023 s'annonçant à peine, c'est à une nouvelle crise que nous avons à faire face : celle de l'énergie et de l'envolée des prix qui menacent indubitablement l'équilibre financier de notre commune.

[...] Nous avons sensibilisé sur les problèmes énergétiques, tous nos personnels, nos présidents d'associations, nos directrices d'école et du périscolaire lesquels ont pris conscience que si chacun y mettait du sien, nous devrions observer quelques économies.

Nous avons également veillé à réduire le chauffage de nos bâtiments publics, selon les préconisations de l'État.

Au niveau de l'éclairage public, nous avons fait installer des horloges sur les boîtes relais, ce qui a permis de programmer son extinction de 23h à 5h du matin ; une économie d'énergie de 40 à 50 % est attendue. [...] L'audit que nous avons fait réaliser fait ressortir que notre éclairage est composé en grande partie de lampes au sodium. Il y a urgence de passer l'ensemble de notre réseau en LED. [...] Un appel d'offres est

dans les rails et des demandes de subventions vont être déposées.

Des travaux d'isolation en façade de notre groupe scolaire et de ravalement sont programmés au cours de l'été 2023.

[...] Pour 2023, nous continuons à travailler sur les projets qui

avaient été détaillés dans notre programme en 2020 : rénovation du parvis de la mairie, ravalement de façade avant de la mairie, réaménagement du skatepark existant et de l'aire de jeux de Rugby et rénovation de la fontaine d'Olgy afin qu'elle retrouve son cachet d'antan. Des bancs complémentaires, dans les zones de promenade, seront bientôt en place.

Nous continuons notre programme un enfant un arbre. En 2020 et 2021, nous avons déjà planté 28 arbres et d'autres viennent d'être plantés pour les bébés 2022.

Enfin, nous réfléchissons à la possibilité d'installer de la vidéo surveillance, ce qui n'est pas un problème si facile du fait de la complexité de notre commune, 3 villages donc 5 entrées, sans oublier les habitations du barrage,

l'entrée de la zone des étangs, le nouveau cimetière.

Je ne saurai aussi être complète si je ne vous annonçais pas qu'après notre requête auprès du département, la voie départementale RD1A partant du rond-point d'Argancy vers la rue des Prés, la rue Jeanne d'Arc et une partie de la rue de Bussière sera remise en état. Le département s'est engagé à faire ces travaux au cours du premier semestre 2023. »



Puis, la compagnie de théâtre « Les Complices » a interprété une pièce en un acte d'Eugène Labiche intitulée « Pour l'amour de l'art », laquelle a fait passer un bon moment à chacun, avant le partage de la galette des rois qui a clôturé ce bel après-midi.



M. Grosse, gagnant de la super fève, a remporté une bouteille de champagne.



Groupe Scolaire

6 décembre 2022

Saint Nicolas rend visite aux écoliers d'Argancy



Les enfants ont été gâtés par Saint Nicolas qui a rajouté, aux douceurs habituelles, des places de cinéma pour les élèves de l'école élémentaire et un livre pour les enfants de la maternelle.



Mme le maire a accueilli Saint Nicolas et Père Fouettard en mairie, avant de les accompagner au groupe scolaire.

A l'école maternelle



« Est-ce que les enfants ont été sages ? » demande Saint Nicolas à la directrice de l'école maternelle.



Séance de câlins et de distribution de cadeaux



Une chanson pour Saint Nicolas

A l'école élémentaire



Saint Nicolas a fait des heureux



Même pas peur du Père Fouettard !



L'académie projette de fermer une classe

Devant le spectre d'une fermeture de classe éventuelle, il est porté à la connaissance de tous :

Au courant du mois de décembre, l'inspection académique a informé la municipalité d'une possible fermeture de classe en raison d'un manque d'effectif répété au sein de l'école élémentaire et de son souhait de voir fusionner nos écoles maternelle et élémentaire.

En ce qui concerne le premier point :

Il est probable que la suppression de classe à l'école élémentaire soit actée dès la prochaine rentrée scolaire car nous n'atteignons pas les quotas fixés par l'inspection académique.

La baisse de la démographie qui touche le département se confirme plus particulièrement dans nos villages, ce qui ne nous permet pas d'atteindre le seuil minimum fixé par l'inspection académique pour maintenir nos quatre classes à l'école élémentaire.

Cette décision relève uniquement de l'éducation nationale, la municipalité n'a aucun pouvoir de décision.

Le deuxième point concerne une proposition de l'inspection académique de fusionner les deux écoles de notre groupe scolaire.

A la différence des fermetures de classes, cette fusion relève d'une décision communale.

La commission scolaire se réunira dès le début d'année et présentera une synthèse des différents échanges entre les parties lors d'un conseil municipal qui statuera sur ce point.

L'école constitue le coeur de nos villages et reste un service attendu par bon nombre d'habitants. La municipalité fera tout son possible pour maintenir un cadre humain et matériel le plus favorable possible à l'éducation de nos enfants.

Effectif moyen du groupe scolaire des 11 dernières années

Ecole élémentaire

2012/2013	88 élèves
2013/2014	81 élèves
2014/2015	89 élèves
2015/2016	91 élèves
2016/2017	92 élèves
2017/2018	94 élèves
2018/2019	80 élèves
2019/2020	87 élèves
2020/2021	81 élèves
2021/2022	79 élèves
2022/2023	75 élèves

Ecole maternelle

2012/2013	52 élèves
2013/2014	50 élèves
2014/2015	54 élèves
2015/2016	50 élèves
2016/2017	49 élèves
2017/2018	51 élèves
2018/2019	48 élèves
2019/2020	45 élèves
2020/2021	43 élèves
2021/2022	44 élèves
2022/2023	46 élèves



Tout schuss !

Dès la réouverture du complexe de Ski Indoor à Amnéville, la classe de grande section de l'école maternelle a participé à un module d'apprentissage de ski.

Cette opération n'a été envisageable que par la volonté de la municipalité de continuer à financer les transports, la participation financière des parents et l'aide de la coopérative scolaire.

L'activité, étant devenue traditionnelle depuis l'ouverture du Snowhall (en 2006), a largement prouvé les bénéfices pédagogiques, relationnels et émotionnels pour les élèves de grande section.

Les discussions avec d'anciens élèves au détour de quelques rencontres montrent que les souvenirs sont encore bien vivaces.



Cité Marcel Van



Après sa visite au groupe scolaire, Saint Nicolas a terminé son périple par l'école Marcel Van. 20 élèves ont accueilli le saint patron des écoliers en chanson et en lui offrant une petite pièce de théâtre, racontant les aventures de trois petits enfants perdus, découpés par un méchant boucher et sauvés par un gentil évêque !



Studio Mécanique : une nouvelle association à Argancy

Studio Mécanique est une association qui a vu le jour en septembre 2022. Le président, Davy Klein, explique le fonctionnement de l'association.

« Studio Mécanique a été créée pour la production audiovisuelle et musicale, notre but premier est la réalisation de films. Notre premier film, « Sous les étoiles noires » (qui a été tourné intégralement à Argancy), fera la tournée des festivals en 2023.

La bande annonce du film est visible sur Youtube.

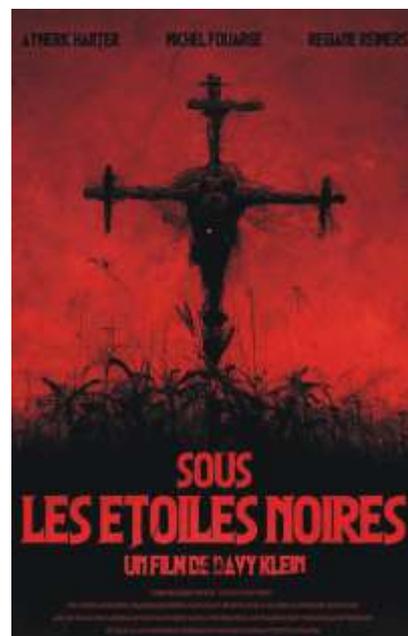
En 2023 nous attaquons le tournage de notre prochain film « Monsieur J ».

Décrire mon association en une ligne est complexe car elle ne vise pas un public ni même un univers précis. Je veux juste que les habitants d'Argancy aient accès à des activités que l'on ne trouve en général que dans les grandes villes et surtout, proposer des activités qui parlent aux ados.

Grâce à un local, des techniciens, des acteurs, cascadeurs, musiciens, peintre et photographe, nous avons donc décidé d'utiliser ces ressources et de les mettre à disposition de tous, jeunes et moins jeunes.

Des amis qui étaient fans de jeux de rôle, escape game et jeux vidéos m'ont proposé la création d'ateliers « Geek ».

Ainsi, ce qui devait être au départ une association dédiée au cinéma et à la musique a évolué pour proposer une gamme plus large d'activités.



Retrouvez nos activités proposées par :

- Atelier escape game, jeux de rôles : Davy Klein, vidéaste
- Atelier cascade : Aymeric Harter, acteur/cascadeur professionnel
- Atelier jeux vidéos (compétitions) : Christophe Curé
- Atelier musique : Thomas Cigolini, Thomas Lalore
- Atelier peinture : Valérie Redel
- Atelier photographie : Alain Schaffhauser, photographe

D'autres activités verront le jour durant l'année 2023.



Adhésions et informations :

Courriel : studiomecanique.prod@gmail.com



Bibliothèque



Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy



Heure du conte : 5 octobre



Découverte de nouveaux jeux



Spectacle du 17 décembre



Atelier d'initiation aux échecs du
19 novembre 2022



Ecole intercommunale de musique et de danse

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse

8 rue du Château - Ennery

Courriel : eimd.secretariat@gmail.com

Pour tous renseignements et inscriptions :

Tél : 03 87 71 89 20

Intervention des professeurs de l'EIMD à Argancy

En octobre, l'EIMD est intervenue dans les écoles des six communes de la rive droite. L'interprétation d'un conte musical « Trois fables de Monsieur de la Fontaine » de Pascal Proust avec les professeurs de flûte, de violon, de saxophone, de trompette et d'accordéon a ravi les élèves, qui ont ensuite pu échanger avec les professeurs.





Comment faire pour limiter la dérive de sa facture d'énergie ?

Chauffage

- Je limite la température des chauffages entre 19 et 20 degrés
- J'éteins le chauffage dans les pièces non utilisées
- J'évite les courants d'air
- Je dégage l'espace proche des radiateurs
- Je m'habille en fonction de la saison
- Je n'utilise pas de chauffage d'appoint
- J'active la programmation du chauffage si le système en est équipé (jour/nuit)

Electricité

- J'éteins les lumières dans les pièces non utilisées
- J'alerte rapidement tout dysfonctionnement électrique
- J'éteins et je débranche les appareils électriques non utilisés

Climatisation

- Je limite l'utilisation de la climatisation :
 - aération lorsqu'il fait moins chaud
 - utilisation de rideaux
- Je ne dépasse pas 8 degrés d'écart entre la température intérieure et extérieure
- Je ne mets pas au plus bas le thermostat lors de l'allumage de la climatisation
- Je m'assure que l'appareil est entretenu régulièrement

Eau

- Je limite ma consommation
- Je veille sur l'absence de fuite d'eau (toilettes, robinets,...)
- Je lave mon véhicule lorsque cela est nécessaire et hors des périodes inadaptées

S'informer sur une possible pénurie d'électricité : le dispositif Ecowatt

Ecowatt, la météo de l'électricité

Le dispositif Ecowatt (1) permet aux usagers du réseau électrique français de les informer des périodes de tension sur le système électrique en vue d'un possible risque de pénurie. En effet, durant l'hiver, nos consommations électriques grimpent très fortement surchargeant ainsi notre réseau.

- L'objectif d'Ecowatt est ainsi de savoir à quel moment réduire sa consommation d'électricité pour éviter les coupures.
- Les jours en rouge et en orange indiquent une surcharge du réseau. Ceux-ci sont annoncés trois jours à l'avance, par SMS en cas d'inscription ou par l'application de RTE.

Pour éviter les coupures, adoptons nos écogestes.

(1) <https://www.monecowatt.fr/>



Comment faire pour réduire son empreinte écologique ?

Quand je roule : trajets professionnels (peut s'appliquer aussi aux trajets privés)

- J'utilise le train pour les trajets de plus de 250 km
- Je pratique l'écoconduite
- Je réduis ma vitesse de 10 km/h en dessous de la vitesse maximale autorisée
- Je privilégie les réunions en visioconférence
- Je covoiture lorsque cela est possible
- J'organise mes tâches pour limiter mes déplacements

Quand je consomme

- Je trie mes déchets
- Je bannis l'utilisation des gobelets en plastique et carton
- Je propose du matériel non utilisé pour éviter sa mise au rebut
- J'utilise les bornes de tri sélectif en lieu et place des poubelles individuelles
- J'évite les impressions inutiles
- Je limite l'utilisation d'emballages

Qu'est-ce que la pollution numérique ?

La pollution numérique désigne toutes les formes de pollution engendrées par le secteur informatique lors de la fabrication et l'utilisation des appareils : émissions de gaz à effet de serre, contamination chimique, érosion de la biodiversité, production de déchets électroniques. Un ordinateur requiert des dizaines de métaux en provenance du monde entier. L'extraction de ces minerais est très coûteuse pour l'environnement car elle exige beaucoup d'énergie (fossile), d'eau et de ressources. En outre, plus on complexifie les équipements, plus on alourdit leur impact sur l'environnement. Ainsi, la fabrication d'un écran 4K de 60 pouces par exemple, pèse bien plus lourd sur les écosystèmes qu'un téléviseur de 30 pouces.



Internet pollue

Le réseau internet est composé d'une multitude d'équipements informatiques (ordinateurs, câbles, antennes, serveurs, etc.), qui permettent de stocker et de transférer les données (vidéos, photos, emails, etc.) vers les terminaux domestiques.

Le streaming vidéo représente à lui seul 60 % des flux de données sur internet, en raison du poids des fichiers vidéo. Un film proposé en très haute définition (4K), pèse 300 000 fois plus qu'un email sans pièce jointe. La consommation de streaming vidéo émet près de 1% des émissions mondiales de CO². C'est moins que l'empreinte carbone liée à la fabrication des terminaux mais très préoccupant en raison de la croissance galopante du trafic vidéo.

Comment réduire votre impact ?

1. Allonger la durée de vie des équipements informatiques et audiovisuels

Ne cédez pas aux sirènes de la publicité et changez vos appareils seulement quand ils sont hors d'usage.

2. Vidéos : limitez la très haute définition

Les vidéos en très haute définition aggravent la pollution numérique car elles incitent à faire l'acquisition d'écrans plus grands et plus complexes et demandent plus d'énergie pour être lues.

3. Évitez les téléviseurs 4K et 8K

4. Refuser les objets connectés

Avez-vous vraiment besoin d'un assistant virtuel pour vous aider à éteindre la lumière ou allumer la radio ? D'un réfrigérateur connecté qui vous envoie un email lorsque vous n'avez plus de yaourts ? Ces objets, eux-aussi, ont un coût écologique élevé. Ils font aussi peser des risques importants sur votre vie privée.



Tout comme les communes environnantes, Argancy a subi une vague de vols et dégradations

Pendant ces fêtes de fin d'année, le calme et la sérénité du village ont été troublés par des dégradations et des vols en tout genre. Malheureusement, tout le secteur de la compagnie de gendarmerie de Metz est actuellement concerné par ces faits de vols dans les véhicules, c'est pourquoi nous devons tous redoubler de vigilance.

Après les décorations d'halloween, celles de Noël réalisées par les services techniques de la commune ont été détériorées ou dérobées. Outre le coût financier, ces agissements ne respectent pas le travail des employés municipaux qui participent à l'entretien et à l'embellissement du village afin que chacun puisse profiter d'un agréable cadre de vie.

De même, plusieurs locaux d'associations ont été visités et dégradés, pour des préjudices plus que minimes ce qui n'a aucun intérêt mais qui impacte fortement le milieu associatif de la commune.

J'ose espérer que cette vague de méfaits cesse rapidement afin qu'Argancy puisse retrouver sa tranquillité.

Le responsable du service

À savoir

Déneigement des trottoirs : un devoir de chaque citoyen

Vous devez racler le trottoir devant votre domicile et le tenir soigneusement balayé. S'il n'existe pas de trottoir, vous devez tenir déneigé un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de la façade jusqu'à la route.

La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé. En aucun cas, elle ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique.



Attention !

A défaut, en cas d'accident (chutes et blessures), la responsabilité civile des propriétaires et occupants sera mise en cause.

Sur la route, tous prudents !

En complément des moyens déployés par le Département, la responsabilité de chacun est indispensable pour garantir la sécurité de tous.

Même si les températures sont désormais plus clémentes et les épisodes neigeux plus rares, la prudence impose, dans notre région, d'équiper les véhicules de pneus d'hiver ou au minimum de pneus tous temps.

En cas de météo défavorable, adaptez votre vitesse, limitez vos déplacements et ne dépassez jamais les engins de salage et de déneigement en intervention.



Le monoxyde de carbone tue

Chaque année, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par intoxication en France. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, indétectable puisqu'il est invisible, inodore et non irritant. Il peut être dangereux et une intoxication importante peut induire un coma et un décès.

Protégez-vous

- Faites vérifier et entretenir votre chaudière et les conduits de fumée avant chaque hiver.
- Aérer votre logement au moins 10 minutes par jour.
- Maintenez les systèmes de ventilation en bon état et n'obstruez pas les entrées et les sorties d'air.
- Ne faites pas fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Placez les groupes électrogènes à l'extérieur.

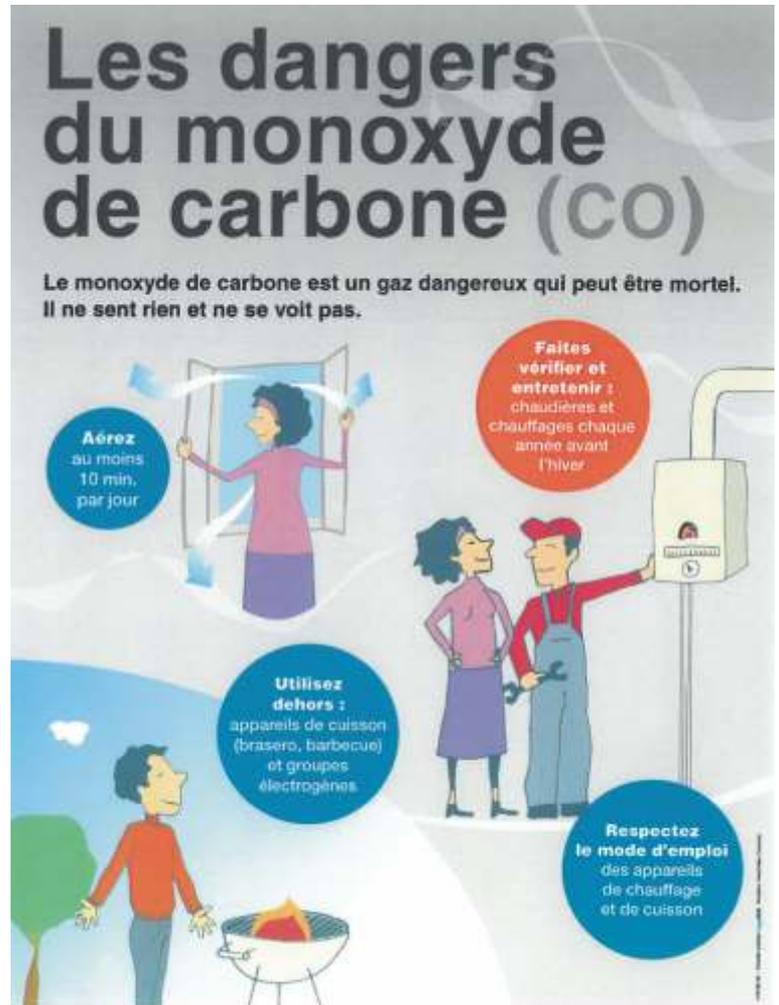
En cas d'intoxication

Symptômes : maux de tête, fatigue, nausées.

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir dès les premiers symptômes.

Agissez rapidement en prévenant les secours :
15, 18, 112 ou 114 (personnes malentendantes)

- **Eteignez les appareils à combustion**
- **Ouvrez les fenêtres**
- **Evacuez les lieux**



www.prevention-maison.fr

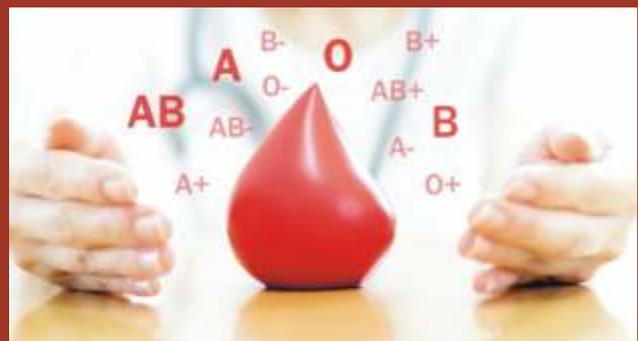


Don du sang

Réservez votre don en quelques clics !

Prenez rendez-vous pour un don, c'est simple et rapide ! Choisissez une collecte et cliquez sur le type de don que vous souhaitez réaliser.

Prochaine collecte
Argancy - Salle des Fêtes
Mercredi 22 mars 2023
15h30 - 19h00



<https://dondesang.efs.sante.fr/>

Nouvel espace de collecte dédié aux articles de sport

La déchèterie de Talange propose, depuis le 2 décembre 2022, un nouvel espace de collecte dédié aux articles de sport et de loisirs sportifs.

Tous les objets utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir sportif (*non électriques et non électroniques*) sont acceptés, quel que soit leur état. Ces articles seront ensuite triés par catégorie et par matériaux, en vue de leur réemploi ou de leur recyclage.

Quels articles sont acceptés ?

Cycle et de mobilité :

- vélo (non électrique), trottinette, skate, rollers, pneus et pièces détachées, les protections (casque, genouillères, coudières)...

Sports et loisirs nautiques :

- natation : palmes, tuba, masque et lunettes de piscine, combinaison ...
- pêche : canne, fil de pêche, hameçon ...
- planche de surf, bodyboard, paddle, kayak, ski nautique, planche à voile ...

Sports de glisse en montagne :

- skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace, luge ...

Loisirs extérieurs :

- cerf-volant, arc et flèches, trampoline, pétanque ...
- raquettes, balles, ballons, table de ping pong ...

Articles pour le fitness et la musculation :

- tapis de fitness, altères, appareil de musculation non électrique ...

Equitation :

- bombe, selle, cravache, mors ...

Equipement de protection individuelle :

- casque, corde, mousqueton ...



Les équipements non spécifiques à la pratique sportive (comme des lunettes de soleil) ne sont pas acceptés.

A déposer dans les autres espaces de collectes

Les équipements fonctionnant à l'aide d'une batterie, de piles ou avec une prise sont à déposer avec les appareils électriques et électroniques.

Les vêtements de sport et chaussures (attachées par paires) sont à déposer dans les bornes à textiles.

Tri des cartons

Tous les cartons bruns ondulés (de livraison ou de déménagement par exemple) doivent être déposés en déchèterie, peu importe leurs tailles.



Fermeture de la piscine Plein soleil

La communauté de communes Rives de Moselle engage des travaux de réhabilitation de l'établissement pour une durée minimum de 1 an.



Les vélos gourmands soutiennent les Restos du coeur



Jeudi 17 novembre 2022, en présence de Catherine Lapoirie, vice-présidente de Rives de Moselle, Jocelyne Emmendoerffer, maire d'Argancy et Martine Martin maire de Semécourt, a eu lieu la remise de chèque de la recette du 4^e vélo gourmand aux Restos du coeur, représentés par Alain Maurice, responsable du centre de distribution alimentaire de Moselle Ouest accompagné de Martine Hippert, responsable du centre de Maizières-lès-Metz.

C'est grâce aux 178 participants enregistrés lors de la manifestation du 3 juillet, que les vélos gourmands ont pu remettre la somme de 4 240 €.

Aides à l'achat d'un vélo

Afin d'encourager l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens, la communauté de communes Rives de Moselle a instauré un dispositif de subventionnement.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes âgées de plus de 18 ans habitant dans une des 20 communes de la communauté de communes Rives de Moselle.

Vélos éligibles neufs ou d'occasion

- les vélos à assistance électrique,
- les vélos cargos,
- les vélos classiques (cadre fixe ou pliant).

Les vélos d'occasion doivent être achetés chez un professionnel qui doit délivrer une facture et les certificats dans les mêmes conditions que pour les vélos neufs.

Le plafond de l'aide financière est rehaussé pour les vélos fabriqués en France.

Montant de la subvention

Achat (neuf ou d'occasion) d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo cargo, et d'un vélo pliant :

- 20 % du prix d'achat TTC plafonné à 200 € sans conditions de ressources.

- Pour les vélos de fabrication française : 20 % du prix d'achat TTC plafonné à 300 € sans conditions de ressources.



Achat d'un vélo classique (neuf ou d'occasion) :

- 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 100 € sans conditions de ressources.
- Pour les vélos de fabrication française : 20 % du prix d'achat TTC plafonné à 150 € sans conditions de ressources.

Vous pouvez également bénéficier d'une aide offerte par l'Etat. Cette aide, sous conditions de revenus, est à solliciter dans les six mois suivant la

date de facturation et vous permet de doubler l'aide fournie par la communauté de communes Rives de Moselle avec un plafond limité à 200 €.

Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Sapena Bastien	5 rue des Tilleuls à Argancy	Rénovation et extension d'une maison individuelle
Cusinato Benoît	2 rue de la Crouée à Argancy	Extension d'une maison existante
Buffa Davy	10 rue des Érables à Argancy	Clôture
Bauchat Jean-Paul	1 rue en Chemée à Olgy	Clôture
Kritter Thomas	6 rue des Bouleaux à Argancy	Résine sur tuiles et clôture
Vécrin Alain	6 rue de Lavaux à Olgy	Clôture
EARL l'Ecurie d'Olgy	6 rue de Metz à Olgy	Changement des portes des box à chevaux Remontage d'un mur en agglo et ouverture de portes pour box à chevaux Salle de soin et de pansage
Kircher Anne-Laure	16 rue des Bouvreuils à Argancy	Brise-vue
Mazzei Salvatore	6 rue des Mirabelliers à Ruy	Régularisation de clôture Fermeture d'un patio par l'agrandissement d'une terrasse et le percement de deux fenêtres.
Fuchs Marc-Antoine	47 rue de Metz à Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures et pose de volets roulants solaires
Bauchat Jean-Paul	3 rue en Chemée à Olgy	Remplacement de la porte d'entrée
Schwartz Thomas	13 rue de Bussière à Argancy	Ravalement de façade
M. et Mme Ferreira de Sousa	40 rue de Bussière à Argancy	Changement des menuiseries extérieures
Mortelette Pascal	9 rue des Mésanges à Argancy	Remplacement de la porte de garage

Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
LORARGAN 6 route de Stuckange 57310 BERTRANGE	Zone des Jonquières à Ruy	Construction d'un ensemble bureau/atelier et d'un hangar

Permis modificatif

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
SASU L'HAUSMANNIER 181 bis rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY	10 rue de la Bergerie à Ruy	Modification des menuiseries extérieures en PVC blanc

À noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Etat civil

Naissances

Paul Mahé né le 23 octobre 2022
Alina Bruder Descharmes née le 25 octobre 2022
Margot Kritter née le 29 octobre 2022



Mariages

Clément Sannier et Julia Hocquaux
mariés le 17 septembre 2022

Décès

René Jacques décédé le 30 août 2022
André Petit décédé le 15 septembre 2022
Michel Rohé décédé le 26 novembre 2022
Monique Carmier décédée le 28 novembre 2022
Yvette Poussing décédée le 3 janvier 2023.



Inscription noces d'or

**Vous fêtez vos noces d'or,
de diamant ou plus encore,
signalez-vous en mairie!
Une surprise vous sera
réservée.**



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest
Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz



Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école. Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Manifestations du semestre

Janvier

22	Challenge du comité	Argancy pétanque	Boulodrome couvert
28	Championnat d'hiver	Argancy pétanque	Boulodrome couvert
29	Repas dansant italien	US Argancy	Salle des fêtes

Février

03	Championnat d'hiver	Argancy pétanque	Boulodrome couvert
11	Championnat d'hiver	Argancy pétanque	Boulodrome couvert
18	Championnat d'hiver	Argancy pétanque	Boulodrome couvert
24	Championnat d'hiver	Argancy pétanque	Boulodrome couvert

Mars

04	Championnat d'hiver	Argancy pétanque	Boulodrome couvert
11	Championnat d'hiver	Argancy pétanque	Boulodrome couvert
12	Carnaval	Ecole Buissonnière	Rues du village
18	Fin du championnat d'hiver	Argancy pétanque	Boulodrome couvert
18	Collecte des Restos du coeur	Inter-associations	Salle multi-activités
19	Match de championnat	US Argancy	Complexe sportif
22	Don du sang	Donneurs de sang bénévoles	Salle des fêtes
25	Nettoyage de printemps	Inter-associations	

Avril

16	Troc aux plantes	Comité des maisons fleuries	Salle mairie annexe Ruyg
23	Match de championnat	US Argancy	Complexe sportif

Mai

01	Color Run	Ecole Buissonnière	
08	Commémoration du 8 mai	Municipalité	

Juin

04	Match de championnat	US Argancy	Complexe sportif
17	Feu de la Saint Jean	Inter-associations	Boulodrome extérieur
17	Spectacle théâtre / danse	Ecole Buissonnière	Salle des fêtes
23/25	Concours Hippique	ACP	Les Ecuries d'Olg



Mairie d'Argancy
 1, Place Anne de Méjanès
 57640 ARGANCY
 Tél : 03 87 77 83 21
 Fax : 03 87 77 72 70
 mairie@argancy.fr
 www.argancy.net




Villes et Villages Fleuris
 LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE